Alloc Chomage + Reprise CDI + Frais pro

Par Westie

Bonjour à tous !
Je suis en recherche d'emploi depuis 2 mois suite à une rupture conventionnelle, j'ai donc droits aux indemnités chômage, avec un bon salaire à la base.

J'aimerai me reconvertir dans une autre branche, mais qui paye moins. Et j'ai une opportunité très intéressante car elles sont rares, mais loin de chez moi, ce qui implique donc dans un premier temps un logement + du transport. (Je suis marié, je suis propriétaire, j'ai 2 enfants... on ne bouge pas tout le monde comme ça sans être sûr que ça soit le bon choix...).

Le coût de ces frais est estimé à 1000?/mois (Paris...) : transport aller/retour 1 fois par semaine + logement en colocation

En enlevant ces frais au salaire proposé, il me reste 2/3 de ce que je toucherai sans travailler - or j'ai des charges "fixes" et ça ne rentre pas. Le salaire proposé est supérieur à l'allocation chomage, mais inférieur à mon ancien salaire.

D'où ma question :
Puis-je proposer à l'entreprise de payer mon loyer et mes transports (en frais pro, ou autres possibilités que je ne connais pas, et dans ce cas lesquelles ?), tout en baissant d'autant mon salaire proposé ?
Je compte en effet sur le cumul salaire + allocation chômage, ce qui maintiendrait un total mensuel légèrement supérieur à mon allocation chômage, tout en me permettant de tester cette formidable opportunité.

Pour l'entreprise, je pense que cela fait réaliser des économies sur les charges salariales, car une grosse partie est passée en frais pro (ou autres ?) - ce qui est un avantage
Pour moi, cela par contre me fait moins cotiser pendant tout le temps de cet arrangement.

Les chiffres :
- indemnité mensuelle actuelle : 67? net
- salaire journalier brut de réf : 133?
- salaire brut nouvel emploi : 3250? (2500? net)
- frais logement + transport : 1000?
- salaire brut avec frais payés par l'entreprise : 2250? (1700? net)

L'estimation pole emploi me donne :
- Salaire brut retenu : 1573?
- Allocation brut mensuelle : 770?
- Allocation nette mensuelle : 685?

Rajouté au salaire net, cela donne un total net de 2400? environ (loyer/transport compris, et donc compensation chômage incluse), contre 2500? (hors frais loyer/transport, et fin des alloc chômage), donc 1500? en réalité.

C'est donc fortement intéressant, et ça me permet de me reconvertir avec une aide au départ en attendant de m'installer là bas.

Cette pratique est-elle possible ?
Quels en sont les avantages/inconvénients pour moi ou l'entreprise ?
Est-ce compliqué pour l'entreprise ?
Y a-t-il des seuils aux frais professionnels ? Peut-on passer ces charges en frais pro ?
Existe-il autres choses que ces frais pros ? (directement payés par l'entreprise par exemple)
Avez vous un commentaire ?

Et une question à part : si mon salaire est donc réduit fortement (moitié par rapport à mon ancien salaire) - un retour au chômage enclenchera-t-il un calcul sur ce nouveau salaire, ou puis-je espérer reprendre les droits que je n'aurai pas utilisé ?

Ca serait vraiment top de trouver une solution, car je peux tout aussi bien rester chez moi pendant 2 ans en touchant un très bon chômage (j'en suis conscient), mais j'aimerai autant travailler...

Merci !